

PAR COURRIEL

Québec, le 2 octobre 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-381

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 15 septembre 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) le salaire annuel de tous les architectes chargés de projet de la Direction des immobilisations et des ressources matérielles.

Un architecte de bâtiment œuvrant à titre de chargé de projet au sein de l'organisation reçoit un salaire annuel variant entre 53 562 \$ et 97 383 \$, le tout selon son degré d'expérience et son ancienneté.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours